

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, supprimer le mot :

« significativement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « significativement » n'a pas de sens juridique et a pour seul apport de rendre le texte imprécis et propice aux interprétations.